

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

DATE : Mercredi 6 août 2025
HEURE : 8 h 00
LIEU : Salle du conseil, bureaux de la MRC de Memphrémagog

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jacques Demers, préfet
Lisette Maillé, préfète suppléante, Austin
Marie Boivin, Canton d'Orford
Marcella Davis Gerrish, North Hatley
Nathalie Pelletier, Magog
Jody Stone, Stanstead

Également présents : Dominick Faucher, greffier-trésorier
Chantal Théberge, adjointe à la direction

ORDRE DU JOUR

1.	Ouverture et présences
2.	Adoption de l'ordre du jour
3.	Adoption du procès-verbal du 2 juillet 2025
4.	Affaires découlant du procès-verbal du 2 juillet 2025
5.	ÉVALUATION
	5.1 Rapport sur la tenue à jour des rôles
6.	AMÉNAGEMENT
	6.1 Rapport d'activités
	6.2 Avis de conformité
	6.2.1 Austin :
	• Règl. 25-549
	• Règl. 25-550
	6.2.2 Canton de Hatley :
	• Règl. 2025-09
	• Règl. 2025-10
	6.2.3 Orford :
	• Règl. 955-3
7.	DÉVELOPPEMENT DURABLE
	7.1 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT
	7.1.1 Rapport d'activités
	7.1.2 Poursuite Boulerice c. MRC – Désignation à l'avocat
	7.1.3 Avis d'infraction
	• Stukely-Sud - Pentes et milieux humides
	• Stukely-Sud – Milieux humides
	• Municipalité de Hatley – Pentes fortes
	7.2 TRANSPORT ET MOBILITÉ DURABLE
	7.2.1 Rapport d'activités
8.	SÉCURITÉ PUBLIQUE
	8.1 SÉCURITÉ INCENDIE
	8.1.1 Rapport d'activités

	8.2 PROTECTION POLICIÈRE – SQ
	8.2.1 Rapport d'activités
9.	ADMINISTRATION
	9.1 Compte à payer
	9.2 Calendrier budgétaire
	9.3 Ouverture de poste – Responsable informatique
	9.4 Demande d'aide financière
	9.4.1 Fondation Christian Vachon
	9.4.2 Table de concertation des Aînés de Memphrémagog (TCAM)
	9.4.3 La Flambée des couleurs
	9.5 Représentation – Cocktail signature Le tandem
	9.6 Correspondance
	9.7 Ateliers de travail
	9.8 Divers
10.	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL
	10.1 VOILETS ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE
	10.1.1 Rapport d'activités
	10.1.2 Recommandation du CIC
	10.1.3 Répartition des tâches en tourisme (PROJET)
	10.1.4 Plan paysages – Fournisseur pour Détour en Memphré
	10.2 DOSSIERS FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)
	10.2.1 Rapport d'activités
	10.3 DOSSIERS CULTURELS
	10.3.1 Rapport d'activités
	10.3.2 Demande modification échéancier « Le circuit -découverte- Les secrets de Sainte-Catherine-de-Hatley »
	10.4 DÉVELOPPEMENT SOCIAL
	10.4.1 Rapport d'activités
	10.4.2 Appel de projets PAC – 5 propositions
	10.4.3 Contribution TDSM / Gestion annuelle locale FQIS
11.	AFFAIRES NOUVELLES
12	HUIS CLOS
13.	LEVÉE DE LA SÉANCE

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Le préfet Jacques Demers souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif, puis il procède à l'appel des présences. Il est 8h15.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

268-25 IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant:

11.	AFFAIRES NOUVELLES
	11.1 Bleu Massawippi

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUILLET 2025

269-25 IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE ET RÉSOLU

Que le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2025 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUILLET 2025

Ascenseur : les travaux sont retardés, car les plans finaux des architectes ne sont pas terminés. Le chantier qui devait débuter en août sera vraisemblablement reporté.

270-25 CONSIDÉRANT QUE des discussions ont eu lieu concernant l'ajout d'un comptoir et d'armoires intégrées au nouveau mur de la salle du conseil, afin de remplacer les tables à café et de retirer les équipements audiovisuels du sol ;

CONSIDÉRANT QUE l'armoire destinée à l'entreposage des équipements audiovisuels est estimée à un coût de 3 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les élus souhaitent également que soit évaluée la possibilité de repeindre l'ensemble de la salle du conseil ;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi proposé d'ajouter une porte d'accès au toit situé au-dessus de la salle du conseil, afin de faciliter le déneigement et l'entretien des équipements de climatisation ;

CONSIDÉRANT QUE des discussions ont eu lieu sur la faisabilité d'une éventuelle terrasse sur ce toit, à plus long terme ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER ET RÉSOLU

De mandater la direction pour obtenir une estimation des coûts liés :

- À l'ajout d'un comptoir et d'armoires intégrées ;
- À la peinture complète de la salle du conseil ;
- À l'ajout d'une porte d'accès au toit.

D'autoriser la direction à soumettre une demande de changement à l'entrepreneur général pour ces éléments, afin d'obtenir une proposition formelle.

De demander à la direction de présenter les résultats de cette évaluation, incluant les coûts et les implications techniques, à une prochaine rencontre pour décision.

ADOPTÉ

ÉVALUATION

5.1 RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR

Rien de particulier n'est soulevé.

AMÉNAGEMENT

6.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS

L'aménagiste Philippe Vermette mentionne qu'il n'y a pas de comité d'aménagement prévu pour le mois d'août.

6.2 AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL

6.2.1 Austin

Règlement 25-549

271-25 CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 25-549 de la municipalité d'Austin modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 16-436;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 25-549 de la municipalité d'Austin puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 25-550

272-25 CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 25-550 de la municipalité d'Austin modifiant le règlement de conditions d'émission de permis de construire portant le numéro 16-434;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 25-550 de la municipalité d'Austin puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

6.2.2 Canton de Hatley

Règlement 2025-09

273-25 CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2025-09 de la municipalité du Canton de Hatley modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2024-06;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2025-09 de la municipalité du Canton de Hatley puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2025-10

274-25 CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2025-10 de la municipalité du Canton de Hatley modifiant le règlement de permis et certificats portant le numéro 2024-10;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2025-10 de la municipalité du Canton de Hatley puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

6.2.3 Canton d'Orford

Règlement 955-3

275-25 CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 955-3 de la municipalité du Canton d'Orford modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 955;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 955-3 de la municipalité du Canton d'Orford puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE

7.1 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT

7.1.1 Rapport d'activités

Concernant le PRMHH, le premier rapport de suivi déposé au début du mois de mai a été considéré complet et conforme par le MELCCFP. Conséquemment, la deuxième tranche de la subvention (70 944\$) a été versée. La permanence est toujours en attente d'une réponse pour les priorités d'actions déposées en juillet.

7.1.2 Poursuite Boulerice c. MRC – Désignation à l'avocat

276-25 CONSIDÉRANT la demande introductive d'instance en dommages et intérêts et jugement déclaratoire reçue le 24 juillet 2025 pour la MRC de Memphrémagog;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande ordonne aux Défendeurs de verser au Demandeur la somme de 3 150 000,00\$;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER ET RÉSOLU

De mandater la firme d'avocats Cain, Lamarre afin de représenter la MRC de Memphrémagog dans la poursuite Boulerice c. MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉ

7.1.3 Avis d'infraction

STUKELY-SUD – PENTES ET MILIEUX HUMIDES

La permanence présente un dossier d'infraction dans la municipalité de Stukely-Sud, où plusieurs allées de circulation et un fossé de drainage ont été aménagés sans autorisations. Les travaux mentionnés enfreignent les dispositions du RCI 16-21 concernant les travaux dans les pentes fortes et très fortes, de même que le RCI 18-24 encadrant les travaux dans les milieux humides.

En l'absence d'un relevé d'arpenteur, une expertise devra être préparée pour identifier le pourcentage de pente présent sur les superficies visées par les travaux. Si les travaux se situent strictement dans des pentes de 15% à moins de 30%, il s'agira d'une infraction à la réglementation municipale puisque ces dispositions sont intégrées au règlement sur les PIIA de la municipalité. Ce sera à la municipalité de déterminer les actions à prendre. S'il y a présence de pentes de plus de 30%, ce sera la MRC qui émettra le constat en vertu du RCI 16-21.

Pour ce qui est de l'aménagement d'un fossé de drainage en milieu humide, la permanence explique qu'une étude de délimitation devra également être préparée si la MRC souhaite aller de l'avant avec l'émission d'un constat d'infraction. Le milieu humide en question n'est pas visé par les dispositions de la réglementation municipale, donc c'est le RCI 18-24 qui s'applique. Le milieu humide en question étant non priorisé au RCI 18-24, les travaux auraient toutefois pu être permis si les autorisations nécessaires avaient été obtenues auprès du ministère de l'Environnement (MELCFFP). Il est donc proposé de laisser le volet « travaux dans les milieux humides » au ministère, qui pourra faire les suivis nécessaires au niveau des sanctions et de la remise en état.

**277-25 IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN
ET RÉSOLU**

D'engager les services d'un arpenteur pour la réalisation d'un relevé visant à déterminer le pourcentage de pente sur les superficies visées par les travaux;

De partager les frais d'arpentage avec la municipalité considérant qu'aucun relevé n'a été fait et que cette expertise pourrait servir à la municipalité autant qu'à la MRC pour l'émission éventuelle d'un constat d'infraction;

D'émettre un constat d'infraction pour travaux dans les pentes de plus de 30% si le relevé d'arpenteur stipule que c'est le cas;

De ne pas poursuivre les démarches pour les travaux dans les milieux humides et de laisser le ministère de l'Environnement appliquer la réglementation provinciale.

ADOPTÉ

STUKELY-SUD – MILIEUX HUMIDES

La permanence présente un dossier d'infraction dans la municipalité de Stukely-Sud, où des travaux d'excavation et l'aménagement d'un fossé de drainage ont été effectués sans autorisations dans un milieu humide identifié en protection dans le RCI 18-24 encadrant les travaux dans les milieux humides.

L'aménagiste fait état de propos divergeant au sein de la municipalité, plus particulièrement sur la validité d'une étude de biologiste qui avait été déposée par le propriétaire en 2021, qui indiquait l'absence d'un milieu humide sur la superficie visée par les travaux. L'officière municipale responsable de l'application du RCI a exigé au demandeur de déposer une nouvelle étude, compte tenu des observations effectuées sur le terrain, ce qui n'a pas été fait.

La MRC, qui prendra en charge l'émission d'un constat d'infraction, voudra s'assurer que les travaux ont effectivement été faits dans un milieu humide avant d'émettre un constat d'infraction.

Différentes options sont discutées, notamment celle de partager les frais avec la municipalité en cas de contestation ou de poursuite par le propriétaire. Il est plutôt décidé que la MRC fasse faire une contre-expertise pour valider la présence ou l'absence d'un milieu humide. Des validations devront être faites afin de valider si un biologiste serait en mesure de fournir l'expertise requise, considérant que l'aménagement du fossé de drainage pourrait rendre son identification difficile.

Un constat d'infraction pourra être émis en fonction des conclusions de cette étude.

**278-25 IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH
ET RÉSOLU**

D'engager des services d'un professionnel habileté à faire une étude de délimitation de milieu humide pour la superficie visée par les travaux;

D'émettre un constat d'infraction en cas de travaux avérés dans le milieu humide en protection;

ADOPTÉ

MUNICIPALITÉ DE HATLEY – PENTES FORTES

La permanence présente un dossier d'infraction dans la municipalité de Hatley, où des travaux de remblai et de déblai ont été effectués sans autorisation dans des pentes fortes (15% à moins de 30%) et très fortes (30% et plus).

Malgré le fait que les travaux aient été faits sans autorisation, un relevé d'arpenteur a été déposé par le propriétaire, ce qui permet de voir qu'une partie des travaux se trouvent effectivement dans des pentes de plus de 30%, ce qui constitue une infraction au RCI 16-21. Puisque la municipalité aurait pu permettre les travaux dans les pentes de 15% à moins de 30% et qu'il n'a pas recommandé d'émettre deux constats pour le même objet (double condamnation), il est proposé que seule la MRC ait de l'avant avec l'émission d'un constat.

L'émission d'un constat d'infraction sera tout de même assujettie à la préparation d'un relevé d'arpenteur par la MRC puisqu'une étude mandatée par une personne ne peut être utilisée pour émettre un constat à son endroit.

Un constat d'infraction sera émis quand le relevé d'arpenteur aura été reçu.

279-25 IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ ET RÉSOLU

D'engager les services d'un arpenteur pour la réalisation d'un relevé visant à confirmer le pourcentage de pente sur les superficies visées par les travaux;

D'émettre un constat d'infraction à la réception de ce relevé.

ADOPTÉ

7.2 TRANSPORT ET MOBILITÉ DURABLE

7.2.1 Rapport d'activités

Les patrouilleurs à vélo ont pris part à une journée découverte organisée par la MRC, visant à enrichir leurs connaissances du territoire, de son histoire et de ses attraits, afin de mieux orienter les cyclistes.

Une opération Bonne conduite a eu lieu à North Hatley le vendredi 11 juillet en collaboration avec la SQ, la Régie de police Memphrémagog, ainsi que le club cycliste Memphrémagog.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 SÉCURITÉ INCENDIE

8.1.1 Rapport d'activités

Rien de particulier n'est soulevé.

8.2 PROTECTION POLICIÈRE – SQ

8.2.1 Rapport d'activités

Rien de particulier n'est soulevé.

ADMINISTRATION

9.1 COMPTES À PAYER

Les membres du comité reçoivent un état des revenus et dépenses pour la période du 25 juin au 24 juillet 2025.

280-25 **CONSIDÉRANT QUE** le comité prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 272 015,13\$ comme ici au long reproduit ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER ET RÉSOLU

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 272 015,13\$ et d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses.

ADOPTÉ

9.2 CALENDRIER DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Il y a discussion sur l'élaboration du budget en année électorale et sur les défis à venir du budget 2026. Les membres proposent une approche basée sur les coûts réels plutôt que sur un pourcentage fixe d'augmentation. Diverses options budgétaires pourront être présentées par la direction. Jacques Demers souligne l'importance de sensibiliser les nouveaux élus aux limites budgétaires. En effet, la greffière-trésorière adjointe leur précise que les excédents de fonctionnements ont diminué de façon importante dans la dernière année. Elle rappelle que plusieurs engagements ont occasionné une hausse de coûts fixes récurrents et que ceux-ci auront un impact sur la préparation budgétaire pour les prochaines années. Il est convenu que les comités préparent leurs demandes budgétaires en identifiant clairement les frais fixes par rapport aux demandes souhaitées qui nécessiteront des priorisations.

9.3 OUVERTURE DE POSTE – RESPONSABLE INFORMATIQUE

La présentation du projet d'embauche et des modalités relativement au responsable en informatique a été soumise aux membres. Il y a discussion sur l'équilibre entre les tâches de soutien et les restes des tâches par rapport aux attentes des municipalités. Le poste serait partagé entre la MRC et les municipalités (40%-60%). Comme il s'agit d'un nouveau poste, il est précisé qu'il aura un impact sur la préparation budgétaire de la prochaine année. En contrepartie, ceci permettra assurément de libérer l'horaire de la permanence actuelle qui n'a pas l'expertise pour assumer toutes les nouvelles obligations en sécurité et en mises à jour, ce qui pourrait mettre l'organisation à risque.

9.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

9.4.1 Fondation Christian Vachon

281-25 **CONSIDÉRANT** la demande de soutien financier de 10 000\$ pour le Programme pour soutenir les enfants vulnérables des écoles primaires de la MRC de Memphrémagog de la Fondation Christian Vachon;

CONSIDÉRANT l'importance que revêt La Fondation Christian Vachon sur le territoire de la MRC de Memphrémagog;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2024, la MRC a contribué pour une somme de 5 000\$;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH
ET RÉSOLU**

D'octroyer à la Fondation Christian Vachon la somme de 5 000\$ afin de poursuivre le déploiement de son programme de soutien à travers l'ensemble du territoire de la MRC.

ADOPTÉ

9.4.2 Table de concertation des Aînés de Memphrémagog (TCAM)

282-25 **CONSIDÉRANT QUE** la Table de concertation des Aînés de Memphrémagog (TCAM) rassemble les associations d'aînés de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la TCAM organisera une activité le 3 octobre prochain afin de souligner la Journée internationale des aînés;

CONSIDÉRANT la demande de partenariat;

CONSIDÉRANT la politique de soutien de la MRC;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN
ET RÉSOLU**

De décliner la demande de soutien financier.

ADOPTÉ

9.4.3 La Flambée des couleurs

283-25 **CONSIDÉRANT QUE** l'édition de La Flambée des couleurs 2025 se déroulera sur cinq fins de semaine consécutives en septembre et octobre prochain;

CONSIDÉRANT QUE l'événement attire chaque année plus de 100 000 visiteurs sur le territoire de la MRC avec des retombées économiques importantes;

CONSIDÉRANT la contribution de la MRC de 7 751\$ pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT que pour 2025, la Flambée des couleurs demande une aide financière de 5750 \$ du fond d'appui au tourisme et 2000\$ en commandites;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
ET RÉSOLU**

D'octroyer un soutien financier de 7000\$ pour l'année 2025, dont 5000\$ est financé à même le surplus accumulé en tourisme.

ADOPTÉ

9.5 REPRÉSENTATION – COCKTAIL SIGNATURE LE TANDEM

Le Tandem est un centre de pédiatrie sociale en communauté située à Magog et à Stanstead. Une soirée-bénéfice est organisée pour une levée de fonds le 25 septembre prochain. Aucun membre du comité ne peut être présent à cet événement.

9.6 CORRESPONDANCE

Demande d'appui

MRC Brome Missisquoi – Résol. 255-0625 – Surabondance de cerfs de Virginie dans Brome-Missisquoi – Problématique de broutage intensif de la végétation.

MRC de Montcalm – Résol. 2025-06-13708 -Modalités administratives et contraintes dans le nouveau Fonds – Assemblée générale – Fédération québécoise des municipalités.

Résolutions

N/A

Divers

Lettre au directeur général – Frigo communautaire Eastman.

Lettre du ministère des Transports et de la Mobilité durable - Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) - 2025-2026 - Projet : Système des vélos en libre-service dans les municipalités de Magog, du Canton d'Orford et de Stanstead.

Refus à la demande de rencontre concernant le projet de complexe arénas à l'école secondaire La Ruche- Conseillers de la municipalité de Potton.

Lettre Bleu Massawippi – Urgence – La lutte à la moule zébrée à bout de souffle.

Lettre la ministre des Transports et de la Mobilité durable - Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – 2025-2026
Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements
Projet : Entretien de la Route verte
Aide financière 4060\$

Lettre la ministre des Transports et de la Mobilité durable - Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – 2025-2026
Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements
Projet : Entretien de la Route verte
Aide financière 7769\$

Lettre la ministre des Transports et de la Mobilité durable - Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – 2025-2026
Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements
Projet : Entretien de la Route verte
Aide financière 53 238\$

9.7 ATELIERS DE TRAVAIL

Les membres conviennent d'organiser l'atelier de travail suivant avant le prochain conseil :

Mutualisation du transport avec la MRC de Coaticook.

9.8 DIVERS

N/A

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

10.1 VOLETS ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

10.1.1 Rapport d'activités

N/A

10.1.2 Recommandation du CIC / Entérinement

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT & FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ FLI-FLS / CIC-161

284-25 **CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité d'investissement commun ont procédé à l'analyse du dossier CIC-161 et recommandent le financement du projet;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'investissement commun recommandent que le financement soit partagé entre le FLI et le FLS;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE ET RÉSOLU

D'entériner la recommandation du CIC concernant le dossier CIC-161 et d'octroyer un prêt au montant de QUARANTE-CINQ MILLE DOLLARS (45 000,00 \$) dans le cadre du Fonds local de solidarité (FLS) selon les conditions et modalités prévues au sommaire d'analyse;

D'entériner la recommandation du CIC concernant le dossier CIC-161 et d'octroyer un prêt au montant de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000,00 \$) dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI), selon les conditions et modalités prévues au sommaire d'analyse.

ADOPTÉ

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT & FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ FLI-FLS / CIC-162

285-25 **CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité d'investissement commun ont procédé à l'analyse du dossier CIC-162 et recommandent le financement du projet;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'investissement commun recommandent que le financement soit partagé entre le FLI et le FLS;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH ET RÉSOLU

D'entériner la recommandation du CIC concernant le dossier CIC-162 et d'octroyer un prêt au montant de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000,00 \$) dans le cadre du Fonds local de solidarité (FLS) selon les conditions et modalités prévues au sommaire d'analyse;

D'entériner la recommandation du CIC concernant le dossier CIC-162 et d'octroyer un prêt au montant de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000,00 \$) dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI), selon les conditions et modalités prévues au sommaire d'analyse.

ADOPTÉ

10.1.3 Répartition des tâches en tourisme

Le diagnostic préliminaire de la planification stratégique dans la région révèle des enjeux de gouvernance en tourisme : absence de leadership clair, manque de vision commune, faible structuration de l'offre et accès limité aux données. Tourisme Memphrémagog (TM) et la MRC ont des rôles flous et dispersés, ce qui nuit à

l'efficacité du développement touristique. Une volonté de co-construction émerge pour clarifier les responsabilités entre TM, la Chambre de commerce Memphrémagog (CCM) et la MRC, notamment dans un contexte de fusion entre TM et CCM. La MRC propose de prendre en charge l'image de marque, les outils promotionnels clés (site web, guide) et la structuration de l'offre, tandis que TM/CCM se concentreraient sur l'animation des membres et les services corporatifs. Cette réorganisation impliquerait l'embauche d'un agent touristique à la MRC, financé notamment par les économies réalisées sur le loyer. Les élus se montrent intéressés par cette proposition et encouragent la poursuite des discussions avec la Chambre de commerce et TM en vue de rédiger un projet d'entente sur le partage des responsabilités.

10.1.4 Plan paysages – Fournisseur pour Détours en Memphré

286-25 **CONSIDÉRANT QUE** le budget résiduel alloué à Détour en Memphré pour le plan paysage est de 30 000\$ à dépenser avant le mois de novembre 2027;

CONSIDÉRANT QU'à chaque année de nouveaux Détours doivent être créés;

CONSIDÉRANT QUE deux propositions ont été reçues soit celles de CIBLE (2 Détours gourmands : texte, photos et vidéos promotionnels : 1 550\$ +taxes), et OBRIGADO création (3 Détours : texte, photos et vidéos promotionnels : 2 500\$ +taxes);

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ ET RÉSOLU

D'opter pour OBRIGADO création pour la somme de 2 500\$+taxes.

ADOPTÉ

10.2 FONDS RÉGIONS RURALITÉ (FRR)

10.2.1 Rapport d'activités

N/A

10.3 DOSSIERS CULTURELS

10.3.1 Rapport d'activités

N/A

10.3.2 Demande de modification de l'échéancier du projet « Le circuit-découverte- Les secrets de Sainte-Catherine-de-Hatley »

287-25 **CONSIDÉRANT QUE** le projet Le circuit-découverte – Les secrets de Sainte-Catherine-de-Hatley, porté par la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, a reçu une aide financière dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, ainsi que dans le cadre du Soutien aux initiatives culturelles;

CONSIDÉRANT QUE les échéanciers prévus initialement dans les protocoles étaient fixés au 30 juin 2025 (Soutien aux initiatives culturelles) et au 31 juillet 2025 (Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie);

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de bénévoles a déjà effectué une grande partie du travail, mais que des retards liés aux vacances, à la disponibilité des bénévoles et des contractuels, ainsi qu'à la complexité du projet, entraînent la nécessité d'un report;

CONSIDÉRANT QUE le report permettra la révision et l'installation simultanée des panneaux de la phase 1 et 2, ainsi que la finalisation des capsules audiovisuelles, tout en respectant les exigences de qualité attendues;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
ET RÉSOLU**

QUE la MRC de Memphrémagog autorise la modification des échéanciers pour le projet *Le circuit-découverte – Les secrets de Sainte-Catherine-de-Hatley* comme suit :

- Nouvelle date d'échéance pour le Soutien aux initiatives culturelles : 31 octobre 2025
- Nouvelle date d'échéance pour le Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie : 15 décembre 2025

ADOPTÉ

10.4 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

10.4.1 Rapport d'activités

N/A

10.4.2 Appel de projets PAC – 5 propositions

**APPEL DE PROJETS EN ACCUEIL ET INCLUSION : MEMPHRÉMAGOG, TERRITOIRE
ACCUEILLANT**

288-25

CONSIDÉRANT QUE le comité d'évaluation a procédé à l'évaluation des projets soumis dans le cadre de l'Appel de projets en accueil et inclusion : Memphrémagog, Territoire accueillant;

CONSIDÉRANT QUE 5 projets ont été analysés pour un total de 24 800 \$ et que le comité recommande de tous les financer pour un montant total de 23 800 \$;

CONSIDÉRANT QUE les crédits nécessaires sont disponibles dans l'enveloppe du Programme d'appui aux collectivités (PAC);

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du comité vont en ce sens;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
ET RÉSOLU**

D'octroyer la somme totale de 23 800 \$ à même les fonds disponibles du Programme d'appui aux collectivités pour le financement des projets suivants :

Promoteurs	Projets	Montant recommandé
Carrefour Jeunesse-Emploi Memphrémagog	ACTIVITÉS DE DÉCOUVERTE ET RÉSEAUTAGE	5000 \$
Corporation de développement communautaire Memphrémagog	FÊTE DE BIENVENUE DES NÉO-MEMPHRÉMAGOGOIS.E.S	4 000 \$
CÉPOP	RESTAURANT COMMUNAUTAIRE INTERCULTUREL	4 800 \$
Centre des Femmes	SAVEURS D'ELLES	5 000 \$
Acte d'amour	POUR UN MEMPHRÉ OUVERT ET INCLUSIF : ACTE D'AMOUR EN TOURNÉE	5 000 \$

Que le directeur général et greffier-trésorier de la MRC soit autorisé à signer les documents relatifs aux engagements financiers approuvés.

ADOPTÉ

10.4.3 Contribution TDSM / Gestion annuelle locale FQIS

289-25 **CONSIDÉRANT QUE** la Table de développement social Memphrémagog (TDSM) est l'instance de concertation locale identifiée par la MRC pour la gestion des sommes octroyées dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de verser à ladite instance les sommes prévues pour assumer son rôle de coordination locale dans le cadre de ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE la TDSM fait désormais partie intégrante de la Corporation de développement communautaire Memphrémagog (CDC Memphrémagog), et que les versements devront dorénavant être acheminés à cette dernière;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH ET RÉSOLU

De verser à la Corporation de développement communautaire Memphrémagog les sommes suivantes dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales :

- Un montant de **2 916,67 \$** pour l'année 2024-2025, à titre de frais de gestion;
- Un montant de **7 397,69 \$** pour l'année 2025-2026, à titre de frais de gestion et de mobilisation.

ADOPTÉ

AFFAIRES NOUVELLES

11.1 MOULE ZÉBRÉE

290-25 **CONSIDÉRANT QUE** Bleu Massawippi mène depuis 2021 des interventions de retrait manuel de moules zébrées dans le lac Massawippi afin de limiter les impacts écologiques et infrastructurels de cette espèce envahissante ;

CONSIDÉRANT QUE les interventions ont été financées jusqu'à présent principalement par des donateurs privés et des subventions provinciales et fédérales, mais que l'organisme fait face à une impasse financière pour compléter les activités de l'année en cours et assurer leur pérennité ;

CONSIDÉRANT QUE Bleu Massawippi sollicite un appui financier de 30 000 \$ de la part de la MRC pour terminer les plongées en 2025, en vue de se donner du temps pour développer un plan de financement récurrent et des solutions technologiques ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités riveraines du lac Massawippi, notamment celles ayant des prises d'eau potable, sont les principales bénéficiaires directes des interventions de retrait ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC reconnaît les efforts de Bleu Massawippi et les bénéfices environnementaux associés, mais considère que le financement de ces interventions relève davantage des municipalités directement concernées ou d'un partenariat régional structuré ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER ET RÉSOLU

Que le conseil d'administration recommande au conseil de la MRC de ne pas accorder de soutien financier à Bleu Massawippi pour la poursuite des plongées de retrait en 2025, tout en encourageant les municipalités riveraines à évaluer leur propre niveau d'implication et à explorer des solutions de financement collaboratives.

ADOPTÉ

HUIS CLOS

12.1 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

LEVÉE DE LA SÉANCE

Marie Boivin propose la levée de la session. Il est 11h00.

Greffier-trésorier

Préfet
